

Vous êtes employeurs?



**CONCILIATION
ÉTUDES-TRAVAIL**
Vaudreuil-Soulanges

Faites preuve de flexibilité?

Vous avez besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, le recrutement est de plus en plus difficile et vous souhaitez retenir cette main-d'œuvre.

En tant qu'employeur vous contribuez au développement tant social qu'économique de votre milieu et la lutte au décrochage scolaire n'est pas que l'affaire de l'école.

Nous devons tous promouvoir et valoriser, auprès des jeunes, la persévérance scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant quel qu'il soit.

Le travail rémunéré des étudiants répond à vos besoins, car vous pouvez bénéficier d'une main-d'œuvre fidèle et relativement flexible.

Toutefois, il est essentiel que vous souteniez la persévérance scolaire des jeunes : notre région aura de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et diplômée.

Faites-nous part de vos pratiques qui favorisent la persévérance et la réussite scolaire et contribuent à la diplomation des jeunes qui sont à votre emploi et inspirez d'autres employeurs à faire de même.

Et

Faites-nous part de vos préoccupations d'employeur sur ce sujet...

Chargé de projet Conciliation études-travail

Tél : 450-455-3185

Courriel : info@cjevs.org

Ce que vous pouvez faire :

- 1) Valoriser les études et la persévérance jusqu'à l'obtention d'un diplôme.
- 2) Inciter les jeunes à ne pas manquer de cours.
- 3) S'assurer que le nombre d'heures de travail et les horaires qu'ils proposent aux jeunes facilitent la réussite de leurs études.
- 4) S'intéresser aux études de leurs employés, à leurs projets d'avenir et les encourager à réussir.
- 5) Ajuster l'horaire de travail en fonction du calendrier scolaire (travaux à remettre, périodes d'examen, etc.....);
- 6) Valoriser la réussite scolaire de leurs élèves-employés.
- 7) Se préoccuper de leur intégration au travail.
- 8) Respecter les normes québécoises en matière d'embauche et de fréquentation scolaire;
- 9) Adopter des pratiques de gestion des ressources humaines favorables au développement du potentiel des jeunes.
- 10) Réviser vos pratiques.

L'élève ou l'étudiant donnera un meilleur rendement au travail s'il n'est pas stressé par ses études.

Vous devez connaître les contraintes de travail inhérentes aux emplois que vous proposez aux jeunes et tenter de réduire ces contraintes. Vous pouvez, par exemple, modifier ou faire varier les tâches d'un jeune travailleur ou diminuer son temps de travail à l'approche des examens.

Un bon employeur saura faire preuve de flexibilité à l'égard des élèves ou des étudiants qu'il embauche.

Les employeurs peuvent consulter le dépliant Prendre le temps d'accueillir et de former les jeunes et les nouveaux travailleurs, c'est payant! (CSST)